

## AVIS DE MOTIONS.

54.—De M. l'échevin Ménard, à l'effet de changer les limites des quartiers Bordeaux, Saint-Denis et Laurier.

55.—De M. l'échevin Ménard, à l'effet de changer les limites du quartier Bordeaux et d'annexer à ce quartier certaines parties du quartier Saint-Denis.

56.—De M. l'échevin Houlié, re construction de bâtiments rue Christophe-Colomb et Boyer, pour changer le Règlement No 516.

57.—De M. l'échevin Ménard, à l'effet d'amender le Règlement No 506, re fonds de pension.

58.—De M. l'échevin Dubeau, à l'effet d'édicter un règlement, re circulation des voitures rue Sherbrooke.

59.—De M. l'échevin Loranger, à l'effet d'amender le Règlement No 260, re bâtiments.

60.—De M. l'échevin Turcot, re service de tramways dans le quartier Laurier.

## ORDRE DU JOUR.

61.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en délibération un rapport du Bureau des Commissaires, recommandant de payer un compte de M. J. O. Marchand, architecte, se montant à \$4,625, pour préparation de plans, devis, etc., re réfection de l'Hôtel-de-Ville.

A ce sujet, soumis un autre rapport du Bureau des Commissaires, transmettant au Conseil les plans et devis préparés par M. Marchand.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. DUBEAU, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté avec l'entente formelle toutefois, que le montant réclamé par M. J. O. Marchand, architecte, ne lui sera payé que lorsqu'il aura remis à la Cité les originaux des plans qui ont été préparés ainsi que les devis et estimés.

62.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en délibération un rapport du Bureau des Commissaires, recommandant de procéder à l'expropriation de la rue Notre-Dame Ouest, entre la rue Fulford et l'avenue Atwater.

Sur proposition de M. l'éch. MENARD, appuyée par M. l'éch. N. LAPOINTE, il est

Résolu: Que ledit rapport soit retourné au Bureau des Commissaires, et que ledit Bureau soit aussi prié d'étudier s'il ne serait pas dans l'intérêt de la Ville de n'exproprier que les immeubles situés entre la rue Fulford et la rue de Lévis, vu que la partie de la rue Notre-Dame située à l'Ouest de la rue de Lévis est suffisamment large et qu'il y a actuellement deux voies de tramways sur cette partie de ladite rue.

## NOTICES OF MOTIONS.

54.—By Ald. Ménard, to change the limits of Bordeaux, St. Denis and Laurier wards.

55.—By Ald. Ménard, to change the limits of Bordeaux Ward and to annex to said ward certain portions of St. Denis Ward.

56.—By Ald. Houlié, concerning the erection of buildings on Christophe Colomb and Boyer streets and to repeal By-law No. 516.

57.—By Ald. Ménard, to amend By-law No. 506 re pension fund.

58.—By Ald. Dubeau, for a by-law to regulate vehicular traffic on Sherbrooke street.

59.—By Ald. Loranger, to amend By-law No. 260, concerning buildings.

60.—By Ald. Turcot, re tramway service in Laurier Ward.

## ORDER OF THE DAY.

61.—The order of the day being read to consider a report from the Board of Commissioners recommending to pay account of Mr. J. O. Marchand, architect, amounting to \$4,625, for the preparation of plans, specifications, etc., re alterations to the City Hall.

In this connection, submitted another report from the Board of Commissioners transmitting to Council plans and specifications prepared by Mr. Marchand.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. DUBEAU, it was

Resolved: That said reports be received and adopted, with the express understanding, however, that the amount claimed by Mr. J. O. Chartrand, architect, shall not be paid to him until he has delivered to the City the original plans which have been prepared, as well as the specifications and estimates.

62.—The order of the day being read to consider a report from the Board of Commissioners recommending to proceed with the expropriation of Notre-Dame street west, between Fulford street and Atwater avenue.

On motion of Ald. MENARD, seconded by Ald. N. LAPOINTE, it was

Resolved: That said report be referred back to the Board of Commissioners and that said Board be requested to consider whether it would not be in the City's interest to expropriate only the immovables situated between Fulford and de Lévis streets, inasmuch as that part of Notre-Dame street situated west of de Lévis street is wide enough and there are now two tramway tracks on that part of said street.